



PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais Compte-rendu de la réunion du Bureau du 24 mars 2022

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, CHARVIN, DAUVILLIERS, LEVEQUE, PAILLOUX, MM. BERTHELOT, BOURGEOIS, BRISSON, COULON, GUERINET, POINCLOUX, ROUSSEAU.

Autres personnalités : Mme SAUTREUIL, élue régionale référente, Mme PELHATE, Conseillère départementale

Absents excusés :

Bureau : Mme LEVY ; MM. BARJONET, BRUNEAU, GAURAT, PICAULT.

Autres personnalités : Mme PEURIERE, Sous-préfète de l'arrondissement de Pithiviers, Mme BLECHET, Secrétaire générale de la Sous-préfecture de Pithiviers, Mme KARCZEWSKI, Sous-préfecture de Pithiviers, M. GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret, M. BARTOLI, Conseil départemental du Loiret, Mme DUBOIS, Député du Loiret, Mme BESNIER, Vice-présidente du Conseil régional, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement Territorial, Mme REYT, Conseil régional.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 24 février 2022 ;
- CRST 2022-2028 : approbation du projet de contrat ;
- Cycle de formation « santé mentale » : choix du prestataire retenu et demande de subvention auprès du Conseil départemental du Loiret via la convention de réciprocité ;
- CTEC : lancement de la consultation pour la démarche « Réseau fertilité des sols du Pithiverais » ;
- Dépenses imputées sur le compte « 6232 : fêtes et cérémonies » ;
- Préparation du Comité syndical ;
- Affaires diverses.

Après avoir accueilli les élus, Mme BEVIERE remercie Mme SAUTREUIL de sa présence, puis fait part de la liste des personnes excusées.

Constatant que le quorum est atteint, la Présidente passe au premier point de l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 24 mars 2022

Mme BEVIERE rappelle les points principaux à l'ordre du jour : point d'avancement sur la préparation du CRST 2022-2028, ouverture d'une ligne de trésorerie, demandes de financement GPEC T, lancement de la consultation pour l'étude SAGE « gestion quantitative dans les eaux superficielles », point sur la candidature Leader 2023-2027, préparation du Comité syndical.

N'ayant pas reçu d'observation en amont de la réunion, ni en séance, le projet est soumis au vote.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

CRST 2022-2028 : approbation du projet de contrat

La Présidente précise que le projet de CRST 2022-2028 sera proposé à la validation du Comité syndical qui suit la réunion du Bureau, et qu'il s'agit donc ici de donner l'avis du Bureau avant l'envoi du dossier à la Région fin avril.

Mme SAUTREUIL confirme que le calendrier envisagé est viable, avec un dépôt d'ici fin avril, un rendez-vous de négociation à organiser avec la Commission Aménagement du Territoire et Dominique ROULLET, Vice-président, une validation en Commission Permanente Régionale en septembre ou octobre.

Par ailleurs, elle confirme que la Région travaille actuellement sur une 5^{ème} génération de contrat de pays, et que le nouveau cadre pourrait être voté en fin d'année 2022.

Par conséquent, le projet de CRST 2022-2028 du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais ne serait pas concerné par ce nouveau cadre avant le bilan à mi-parcours.

David VOYER présente les modifications proposées par le PETR, la maquette définitive et les mesures retenues.

Après échanges, les élus du Bureau émettent un avis favorable au projet de CRST 2022-2028.

Préparation du Comité syndical

Mme BEVIERE rappelle que les éléments budgétaires 2021 et la préparation du budget 2022 ont été discutés lors du dernier Bureau.

Pour le budget 2022, il n'y a pas eu de modification par rapport à la présentation du 24 février, hormis un écart de 3 000 € en recettes, suite à l'accord de financement du SIARCE pour la CLE du SAGE Nappe de Beauce. Ces 3 000 € sont également ajoutés en dépenses, sur la ligne « divers », pour équilibrer le budget.

M. GUERINET remarque 2 erreurs dans le projet de compte administratif. Celles-ci sont corrigées en séance. C'est bien le document rectifié qui sera présenté au Comité syndical.

Les élus du Bureau n'émettent pas de remarque sur le projet de compte administratif corrigé et sur le projet de budget.

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur pour le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Il sera donc soumis au vote du Comité syndical.

Cycle de formation « santé mentale » : choix du prestataire retenu et demande de subvention auprès du Conseil départemental du Loiret via la convention de réciprocité

La Présidente rappelle que dans le programme du CLS, figure une action qui vise à déployer le CLSM (Comité Local en Santé Mentale) sur le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, et de manière plus générale, éviter les ruptures de prise en charge et développer les parcours de santé.

Des actions de prévention de la santé, en parallèle de la mise en place de dispositifs structurants et pérennes, doivent être mises en œuvre.

Par ailleurs, on observe de plus en plus de difficultés psychiques et mentales des personnes. A travers le CLS, il s'agit donc d'anticiper des situations conflictuelles ou dangereuses pour les personnes accueillant du public ou possiblement en contact avec le public, et de leur donner des connaissances de base sur les questions de santé mentale.

C'est pour cela que le PETR propose un cycle de formation « santé mentale », adapté aux publics cibles, tels que le binôme secrétaires de mairie et élus, les travailleurs sociaux et agents des services enfance jeunesse et les policiers municipaux (ou fonction équivalente).

Après la mise en concurrence réalisée courant février 2022, il est proposé de retenir l'offre de la SCOP HESTIA.

La Présidente précise que l'Hôpital DAUMEZON de Fleury-les-Aubrais n'a pas été en mesure de répondre avant le Bureau de ce jour.

M. GUERINET indique que les services de la CCDP travaillent également sur cette question de formation.

Mme BEVIERE propose que cette action soit identifiée dans la convention de réciprocité 2022 avec le Conseil départemental du Loiret. Le PETR pourrait solliciter une subvention de 5 000 € dans ce cadre.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

CTEC : lancement de la consultation pour la démarche « Réseau fertilité des sols du Pithiverais »

Mme BEVIERE rappelle que 4 captages sont classés prioritaires au regard des lois Grenelle, à savoir, Aulnay-la-Rivière, Malesherbes (Commune déléguée du Malesherbois), Pithiviers et Puiseaux, et que celui de Marsainvilliers est devenu « volontaire ».

Le Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) signé avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) prévoit notamment d'accompagner le changement de pratiques pour diminuer la pression des nitrates, des produits phytosanitaires et d'autres polluants.

C'est ainsi qu'a été proposé le projet « Réseau fertilité des sols du Pithiverais », qui vise à établir un réseau fixe de parcelles sur lesquelles des analyses agronomiques seront réalisées pour mesurer la perte d'azote pendant l'hiver et l'azote piégé par les couverts en interculture. Les analyses mesurées et collectées seront restituées aux agriculteurs et aux techniciens agricoles via des synthèses et des visites de parcelles.

La Présidente rappelle que les actions prévues au CTEC peuvent bénéficier de subvention de l'AESN à hauteur de 80%. Les dépenses liées à la création du réseau sont estimées à 196 516 € sur 3 ans.

M. GUERINET se rappelle que la Chambre d'agriculture avait travaillé sur ces questions il y a quelques années.

M. COULON reste mesuré sur l'intérêt de la démarche, les agriculteurs devant connaître ces questions d'azote dans leur sol.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Dépenses imputées sur le compte « 6232 : fêtes et cérémonies »

Mme BEVIERE indique que cette délibération est demandée par la Trésorerie, pour clarifier les dépenses imputées sur le compte « fêtes et cérémonies ».

Les élus confirment avoir été saisis également pour les mairies et les communautés de communes.

Pour le PETR, il est donc proposé que toutes les dépenses liées aux cérémonies, aux inaugurations, forums et autres réceptions ou réunions soient imputées sur ce compte 6232.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

PCAET : réception de l'avis de l'Etat et réunion du 15 mars 2022

Mme BEVIERE rappelle l'accord tacite reçu de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) Centre-Val de Loire.

Elle donne ensuite lecture du courrier reçu des services de l'Etat le 28 février dernier, qui donne un avis plutôt favorable au projet de PCAET, mais qui demande au PETR d'apporter plusieurs précisions et justifications quant aux choix stratégiques établis.

Pour cela, le PETR a organisé le 15 mars dernier une réunion de concertation avec les élus des 3 Communautés de communes et les Vice-présidents du PETR, afin de travailler les réponses à apporter, quand cela est possible.

Affaires diverses

- AMI Life_LETsGO4Climate.

Mme BEVIERE indique avoir eu connaissance de cet appel à manifestation d'intérêt, qui, en lien avec le déploiement du PCAET, permettrait le financement d'actions de concertation, d'animation et de communication (forfait de 8 333 €).

Ce nouvel AMI vise à identifier 6 nouveaux territoires d'expérimentation du projet LIFE_LETsgo4Climate. 6 territoires sont déjà accompagnés : Agglopolys (Blois), Bourges plus, Loches Sud Touraine, PETR Loire Beauce, PETR Gâtinais Montargois et Tours Métropole.

Le cœur de la démarche consiste à faire émerger des collectifs citoyens porteurs de projets de sobriété énergétique ou de développement d'énergie renouvelable, notamment sous la forme de « communautés d'énergie ».

L'accompagnement LETsgo4Climate, se traduit par l'organisation d'ateliers mensuels par demi-journée, sur 12 mois.

Outre l'engagement des lauréats à réaliser ces ateliers locaux, le territoire s'engage à participer aux ateliers et réunions organisés à l'échelle régionale.

Les territoires volontaires ont jusqu'au 2 mai 2022 pour se faire connaître. Les auditions se tiendront les 17 et 20 juin 2022

Mme SAUTREUIL confirme que l'enjeu est bien de constituer des groupes d'acteurs ou de communautés de projets, pour lancer des actions locales et la communication nécessaire pour les faire connaître.

Le PETR Montargois en Gâtinais est effectivement engagé dans cette démarche.

Mme BEVIERE indique que PETR devra, de toutes façons, mener des actions vers les habitants et les acteurs locaux dans le cadre de son PCAET ; ce financement, même minime, permettra donc de réduire l'investissement de la structure.

Les membres du Bureau donnent leur accord pour que le PETR se porte candidat à cet AMI.

- Réunion en visio avec l'association FIBOIS Centre-Val de Loire.

Mme BEVIERE indique que le PETR souhaite travailler à la création d'une filière de transformation du bois, notamment pour approvisionner les chaufferies biomasse des collectivités locales. Pour cela, et pour se faire confirmer l'intérêt de cette action, une réunion vient d'être organisée entre les élus du Bureau par ailleurs exploitants agricoles et Olivier SILBERBERG de FIBOIS Centre-Val de Loire.

La conclusion de cette rencontre est qu'une filière locale est tout à fait envisageable, d'autant que des financements mobilisables existent. Il reste à organiser les interactions entre les acteurs.

Une réunion élargie est envisagée le 25 avril à 14h ; seront conviés les exploitants agricoles, les collectivités, les paysagistes et les différentes structures œuvrant autour du bois (ONF, propriétaires...), les référents économiques locaux.

M. BOURGEOIS complète en indiquant que cette filière permet également aux exploitants de se diversifier et de travailler sur des circuits courts. La transformation et la livraison du bois est un bon complément d'activités, notamment en hiver où l'activité agricole est plus calme.

- Date du prochain Bureau.

Le prochain Bureau pourrait se tenir le jeudi 19 mai 2022, puisqu'à ce jour, il n'y a pas nécessité de délibération ou de sujet urgent à traiter en avril. La date vous sera précisée ultérieurement.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 17h30.

Monique BEVIERE, Présidente